



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Auxelles- Bas le 19/01/2019

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18/01/2019

1. Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : **280 038.11€**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **70 009.53 €**.

2. Demandes de subvention 2019 : DETR (dotation d'équipement des Territoire ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Des travaux de rénovation de la toiture du bâtiment mairie/école doivent être réalisés en 2019, le montant estimatif s'élève à 48 519.70€ HT.

Deux aides financières au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et au titre du DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) peuvent être sollicitées auprès de l'Etat.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite auprès de la Préfecture une aide financière au titre de la DETR et du DSIL, pour les travaux de rénovation de la toiture.

3. Collège de Giromagny : demande de subvention

Le Maire expose : suite à la dissolution du syndicat de soutien du collège Val de Rosemont, Monsieur le Principal sollicite une subvention communale pour les voyages organisés en 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 400 euros.

4. Motion de soutien en faveur du festival des Eurockéennes de Belfort

Le festival des Eurockéennes de Belfort, s'est imposé, depuis 30 ans, sur le site naturel et exceptionnel du Malsaucy comme l'événement culturel phare de notre département ainsi qu'une marque reconnue dans le paysage des plus grands rassemblements musicaux européens.

L'association à caractère non lucratif, Territoire de Musiques, est au cœur de la stratégie de développement culturel, social et économique de notre département.

Pour l'association Territoire de Musiques, organisatrice de cet événement annuel, garantir la sécurité des festivaliers est fondamental à la réussite du festival avec le concours de l'Etat, à travers des moyens humains importants en termes de forces de police et de gendarmerie.

Les dispositions envisagées par l'Etat en matière de sécurité des grands événements, feraient porter sur les organisateurs le coût de ces interventions et elles sont susceptibles de compromettre la viabilité financière et la pérennité du festival des Eurockéennes.

Le Conseil Municipal se déclare inquiet sur le montant des sommes liées à la sécurité qui seraient mis par l'Etat à la charge de l'association.

Il faut rappeler que la sécurité des biens et des personnes est une des missions régaliennes de l'Etat et qu'à ce titre l'Etat qui collecte les impôts se doit de garantir la sécurité de tous.

Le conseil municipal affirme son attachement à cet événement majeur pour le Territoire et apporte tout son soutien aux organisateurs qui contribuent au rayonnement du département par la culture.

Séance levée à 21h15.